



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR  
DES ARTS DU SPECTACLE  
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION  
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Enseignement  
Supérieur  
Artistique

## Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2020-2021

Cinéma - Image

2e cycle - Master de type long

### Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Le Master en cinéma spécialité Image, prolonge les objectifs du bachelor Image dans la formation de praticiens de l'image pour principalement le cinéma et aussi pour l'audiovisuel de manière générale.

L'étudiant complète sa formation par une série de cours théoriques et d'analyse de cas.

Il approfondit l'étude des paramètres de l'image au travers de séminaires et poursuit sa réflexion sur la photogénie et les différentes méthodes qui permettent d'aborder les prises de vues de personne.

Le programme du Master amène l'étudiant à développer sa réflexion artistique et son savoir-faire technique par la pratique de la direction de la photographie et du cadre sur les différents films de fin d'études des étudiants du Master Réalisation.

Il démontrera sa maîtrise aussi bien technique qu'artistique de l'image à l'occasion d'un important travail autonome.

Un stage permet à l'étudiant d'affiner sa connaissance des différents métiers de l'image, tout en bénéficiant du tutorat d'un professionnel en action dans les métiers de début de carrière.

Enfin pour clore sa formation, l'étudiant rédigera un travail écrit (TEFE), travail de recherche théorique où il est amené à se documenter, analyser et tirer des conclusions personnelles sur une problématique liée à l'image ou à sa pratique.

### Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitement de l'image.

<b>Articulation avec Cadre Francophone de Certification</b>	
<b>Le grade de master est décerné aux étudiants qui:</b>	<b>Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Cinéma Image"</b>
<b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitement de l'image.</p>
<b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b>	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitement de l'image.</p>
<b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitement de l'image.</p>
<b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b>	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitement de l'image.</p>
<b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitement de l'image.</p>

## Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINIMA.M1.1</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Pratique artistique de la prise de vue</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques de la prise de vue.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	32				
<b>Pondération de l'UE</b>	60%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	390				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,2,3,4,5,6,7,8,10				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1,2				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Image)	Films de fin d'études	2	Obligatoire	JAE+Titulaire
Artistique	Cinéma (Image)	Images de fin d'études (IFE)	1	Obligatoire	JAE+Titulaire
<small>Légende des types d'évaluation :            EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</small>					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINIMA.M1.3</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Paramètres</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approches des différents effets techniques et esthétiques produits par les variations des paramètres à disposition lors de la prise de vues d'un objet insignifiant et inexpressif : valeurs de plan, focales, mise au point et flou, hauteur de caméras, travellings, panoramiques, zoom, Transtrav, bulle, Duch, Rotations, Points de vues, format, durée de plan, cuts, sons et musiques.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	1				
<b>Pondération de l'UE</b>	2%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	30				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,7,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Paramètres	1	obligatoire	EC
<small>           Légende des types d'évaluation :            EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.         </small>					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINIMA.M1.5</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Courts-métrages et mise en scène</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	2				
<b>Pondération de l'UE</b>	2%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	30				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	Obligatoire	TE/EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINIMA.M1.10</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Maquillage et prise de vue</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche esthétique et pratique des effets produits par les différentes techniques de maquillage sur le rendu d'une prise de vue.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	3				
<b>Pondération de l'UE</b>	3%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	60				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,4,7,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	2				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Théorie et pratique de l'image (Esthétique de l'image)	Séminaire maquillage	1	Obligatoire	TP
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINIMA.M1.12</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Remasterisation de films INSAS</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	restauration numérique (ou remasterisation) d'un ancien film de l'école (FFE, FD3 en priorité). au départ d'un scan 2K du négatif original et comparaison avec une référence de l'époque (copie positive 16 ou 35 mm, fichier vidéo), en vue de ressortir un nouveau master numérique au départ duquel un DCP sera fabriqué.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	1				
<b>Pondération de l'UE</b>	1,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	30				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,4,7,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques numériques)	Remasterisation d'une production INSAS	1	Obligatoire	TP
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINIMA.M1.15</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Analyse de reportages et de documentaires</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Analyse de reportages et de films documentaires du point de vue de l'opérateur.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	1				
<b>Pondération de l'UE</b>	3%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	15				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Image)	Analyse reportages et documentaires	1	Obligatoire	TE/TP
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINIMA.M1.20</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Etude de cas</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	2				
<b>Pondération de l'UE</b>	2%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	15				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Production (appliquée aux arts du spectacle)	Etudes de cas	1	Obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINIMA.M1.25</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Stages</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Stages en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	8				
<b>Pondération de l'UE</b>	8%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	150				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	9				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	12				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINIMA.M1.30</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Droit d'auteur</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	1				
<b>Pondération de l'UE</b>	2%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	15				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	3,6				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINIMA.M1.35</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Droit et communication des institutions culturelles</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	1				
<b>Pondération de l'UE</b>	2%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	15				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	3,6				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINIMA.M1.40</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Droit social</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		1			
<b>Pondération de l'UE</b>		2%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		15			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		3,6			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINIMA.M1.45</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		7			
<b>Pondération de l'UE</b>		13%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		0			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		2,3,10			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1,2			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
0	Travail écrit de fin d'études	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	jury
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					